

Agenda des actions éducatives

- ▶ **Semaine de la solidarité internationale**
15 au 25 novembre 2012 - 15^e édition
Site officiel :
<http://www.lasemaine.org>

- ▶ **Journée internationale des droits de l'enfant**
20 novembre 2012
Site des Nations Unies :
<http://www.un.org/fr/events/childrenday/>
Site de l'Unicef, "Tous différents, tous égaux" un dossier pédagogique pour l'école primaire :
<http://www.unicef.fr/contenu/actualite-humanitaire-unicef/tous-differents-tous-egaux-2011-11-24>

- ▶ **Salon EducaTec EducaTice**
21, 22 et 23 novembre 2012
Paris - Porte de Versailles
Salon professionnel de l'éducation dédié aux Tice
Cycle de conférences sur les technologies éducatives
Site officiel :
<http://www.educatec-educatice.com/>

- ▶ **Salon européen de l'éducation**
22, 23, 24 et 25 novembre 2012
Paris Expo - Porte de Versailles
Salon professionnel de l'éducation
et Salon de l'orientation
Cycle de conférences
Site officiel :
<http://www.salon-education.com/>

- ▶ **Concours nationaux AMOPA 2012-2013 pour la défense et l'illustration de la langue française**
(Association des membres de l'ordre des palmes académiques)

Les concours se déclinent en fonction du niveau des participants, en particulier :

 - pour les élèves de CM2 : *Prix d'expression écrite de la langue française, Prix de réhabilitation de l'écriture*
 - pour les élèves des collèges : *Prix d'expression écrite de la langue française, Prix de la jeune poésie, Prix de réhabilitation de l'écriture*

Cette année, de nouveaux concours sont proposés, en particulier :

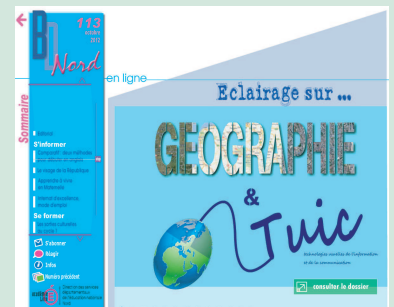
 - pour les élèves des lycées et des classes de 4^e et 3^e des collèges : *Nous l'Europe*<http://www.ac-lille.fr/dsden59/>

Nominations

Christian WASENBERG, directeur académique des services de l'Éducation nationale, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale du Nord, a pris ses fonctions le 1^{er} octobre 2012. Il succède à Jean-Pierre Polvent, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Annie PARTOUCHE, inspectrice d'académie, inspectrice pédagogique régionale, établissement et vie scolaire, à Versailles, est nommée directrice académique adjointe dans le département du Nord. Elle succède à Jacques Caillaut, nommé directeur académique des services de l'Éducation nationale, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Indre.

Le Bulletin départemental du Nord 113 est en ligne



Désormais, toute personne intéressée par le *Bulletin départemental du Nord en ligne* peut recevoir cette lettre d'information à l'adresse courriel de son choix en envoyant un courriel vide à l'adresse bd59@ac-lille.fr. Il est bien sûr possible de se désabonner (hors adresse professionnelle @ac-lille.fr) en écrivant à cette même adresse.

Destinataires

- ▶ Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'Éducation nationale
- ▶ Mesdames et messieurs les conseillers pédagogiques
- ▶ Mesdames et messieurs les principaux de collège
- ▶ Mesdames et messieurs les directeurs adjoints de SEGPA
- ▶ Mesdames et messieurs les directeurs des établissements spécialisés
- ▶ Mesdames et messieurs les directeurs des écoles publiques
- ▶ Mesdames et messieurs les enseignants des écoles publiques

▼ Ressources pédagogiques

sur le site départemental :

► Rallye « Mots de tête » - Édition 2013



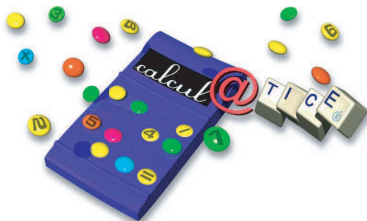
Reconduit pour la troisième année consécutive, le rallye, conçu par des inspecteurs et des conseillers pédagogiques dans le cadre de la mission « Maîtrise de la langue », est disponible sur le site dédié, à l'adresse <http://netia59a.ac-lille.fr/vocabecole/>. L'acquisition et la maîtrise d'un vocabulaire riche et précis sont un objectif primordial pour l'école tout au long de la scolarité.

Ce rallye, proposé initialement aux classes de CM1 et de CM2, est ouvert cette année aux classes de CE2 du département.

Les classes volontaires peuvent s'inscrire du 19 au 30 novembre 2012 directement sur le site du rallye "Mots de tête".

La première série d'épreuves aura lieu du 21 au 25 janvier 2013.

► Rallye Calcul@TICE - Édition 2013



Cette année le lancement du rallye de calcul mental en ligne, Calcul@TICE, coïncide avec le début de la « Semaine des mathématiques », soit le 18 mars 2013.

Le concours permet à toute classe de l'école élémentaire et 6^{ème} de collège de participer à une action qui se passe en ligne à partir du 8 janvier jusqu'aux rallyes établis selon quatre niveaux :

- CM/6^{ème} du 18 mars au 29 mars
- CE1 du 2 avril au 19 avril
- CE2/CM1 du 13 mai au 24 mai
- CP du 27 mai au 8 juin

Ce concours est libre et gratuit.
Conditions et modalités d'inscription sur le site <http://calculatice.ac-lille.fr/calculatice/>

Les élèves de CM2/6^{ème} ayant réalisé les meilleurs scores se retrouveront le vendredi 7 juin 2013 à la DSDEN du Nord pour une ultime rencontre et la remise des prix.

▼ Ressources pédagogiques

sur le site national :

Sur <http://www.eduscol.education.fr> (site animé par la direction générale de l'enseignement scolaire au ministère de l'Éducation nationale)

- "Le nombre au cycle 3"

Apprentissages numériques
Coll. « Ressources pour faire la classe »
MEN - CNDP - Sept. 2012

- Calcul mental Calcul@TICE

Cette ressource conçue par les équipes TICE et mathématiques du département du Nord, permet grâce à son application, un entraînement régulier au calcul mental pour chaque année de l'école élémentaire et pour la 6^{ème}.
<http://calculatice.ac-lille.fr>

▼ DPEP

Division des personnels enseignants du 1^{er} degré public

Abrogation du dispositif TEPA pour les heures supplémentaires

Le dispositif TEPA a été mis en œuvre par la loi du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat.

La loi n° 2012-958 de finances rectificative pour 2012 du 16 août 2012 a mis fin à :

- la défiscalisation des heures supplémentaires effectuées à compter du 1^{er} août dernier
- la réduction de cotisations salariales des heures supplémentaires effectuées à compter du 1^{er} septembre dernier.

Sont concernées notamment les heures effectuées au titre des stages de remise à niveau, des heures de coordination et de synthèse, de l'accompagnement éducatif, des heures supplémentaires effectives.

Répertoire des structures d'accueil - Année civile 2013 -

Réf : circulaire n° 2005-001 du 5/01/2005 du
ministère de l'Éducation nationale
(B.O.n°2 du 13/01/05)

Les sorties scolaires avec nuitées permettent de dispenser les enseignements conformément aux programmes de l'école en mettant en œuvre des activités dans d'autres lieux et d'autres conditions de vie.

Les structures accueillant les élèves dans le cadre des sorties avec nuitées doivent satisfaire à un certain nombre d'obligations réglementaires (adaptation des locaux et des installations à la mise en œuvre d'activités pédagogiques par les classes).

Les inspecteurs chargés des circonscriptions où sont situés les centres concernés sont sollicités chaque année pour contrôler ces structures (voir circulaire du 03/09/2012).

Outre la sécurité des locaux (avis favorable des commissions de sécurité), leur avis porte aussi sur les qualifications des intervenants, notamment sportifs, qui y exercent.

Seules sont inscrites au répertoire départemental les structures remplissant les critères posés par la réglementation (il doit être souligné que cette inscription ne doit pas être assimilée à un agrément).

Le répertoire établi par le Directeur des services départementaux de l'Éducation nationale sur la base de ces éléments constitue un outil d'aide à la décision pour les enseignants.

Pour le département du Nord, ce répertoire est accessible sur l'espace administratif du site de la DSDEN du Nord en rubrique :
Informations Administratives > Elèves - Vie Scolaire
> Sorties - Hébergement > les sorties scolaires dans l'enseignement public ».

Vous y trouverez aussi d'autres renseignements et les imprimés relatifs aux sorties scolaires (téléchargeables).

La mise à jour globale du répertoire interviendra en fin d'année civile pour une mise en ligne en décembre et ainsi constituer le répertoire 2013.

▼ Santé scolaire

Présence d'un cas de gale dans un établissement

(Protocole établi en lien avec l'Agence Régionale de Santé - veille sanitaire)

La gale commune est une maladie de la peau, non grave, due à un parasite qui fait partie de la famille des acariens. Elle s'attrape par des contacts directs « peau à peau », intimes et prolongés ou indirects (partager le même lit ou des vêtements). Il n'y a pas de contagion possible par les stylos, les cahiers, les tables ou les chaises.

La gale se manifeste par des démangeaisons prédominant la nuit. On peut également trouver des sillons visibles sous la peau, des boutons, des petites croûtes sur les doigts, les mains, le tronc, les membres.

Conduite à tenir à l'école :

- ▶ Il est recommandé d'avoir le souci de la discrétion et de rester vigilant afin d'éviter les rumeurs et les psychoses (l'affichage n'est pas opportun).
- ▶ Le médecin de l'Éducation nationale ayant en charge l'établissement, ou le service médical de la DSDEN, en cas d'indisponibilité du médecin, sera contacté afin de s'assurer du diagnostic et déterminer les suites à donner.
- ▶ En fonction de l'évaluation de la situation, des courriers seront remis de façon individuelle aux parents des enfants des classes concernées.
- ▶ L'élève malade doit être en éviction scolaire jusqu'à 3 jours après la mise en route du traitement. Le certificat d'éviction sera effectué par le médecin traitant, en référence à l'arrêté du 3 mai 1989 (J.O. du 31 mai 1989). Il n'y a pas d'éviction des sujets contacts. Les professionnels malades respectent le temps nécessaire à l'efficacité du traitement.
- ▶ Le renforcement des "mesures d'hygiène standard" (lavage minutieux et fréquent des mains au savon, pas d'échange de vêtements, limitation des contacts physiques) est indispensable.
- ▶ En cas de sieste à l'école, un traitement de la literie utilisé par l'enfant malade sera réalisé.
- ▶ Le regroupement des « doudous » est à éviter.

La désinfection environnementale n'est pas recommandée en cas de gale.



ASH

Adaptation scolaire et solarisation du handicap

Accueillir la différence

Organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés
Circulaire n° 2012-141 du 2-10-2012

L'école doit favoriser l'intégration sociale, culturelle et à terme professionnelle des enfants allophones (qui ont une autre langue maternelle que le français) nouvellement arrivés en France. La scolarisation est en effet un droit pour tous les enfants résidant sur le territoire national, quelle que soit leur nationalité. Leur inclusion passe par la socialisation, par l'apprentissage du français comme langue seconde, et par la prise en compte des compétences acquises dans les autres domaines d'enseignement dans le système français ou celui d'autres pays.

L'école doit être vécue comme un lieu de sécurité par ces enfants et leurs familles souvent fragilisés par les changements de leur situation personnelle.

Scolarisation et scolarité des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs
Circulaire n° 2012-142 du 2-10-2012

Les enfants issus de familles itinérantes ou de voyageurs sont soumis, comme les autres, au respect de l'obligation d'instruction et d'assiduité scolaire, quelles que soit leur nationalité ou la durée et les modalités du stationnement et de l'habitat.

Les plus jeunes doivent notamment fréquenter régulièrement l'école maternelle, étape essentielle pour éviter à plus long terme une déscolarisation.

Organisation des CASNAV
Circulaire n° 2012-143 du 2-10-2012

La maîtrise de la langue française et des apprentissages scolaires est l'objectif prioritaire des CASNAV, ex-centres académiques pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage, rebaptisés **Centres académiques pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs**.

Ces structures prodiguent des conseils et une aide pédagogique aux équipes enseignantes dans les écoles et les établissements, organisent des actions de formation, et diffusent des documents et ressources pédagogiques pour faciliter la prise en charge de ces élèves, dont les connaissances et la maîtrise du français sont souvent en décalage avec les autres élèves du même âge.



ASH

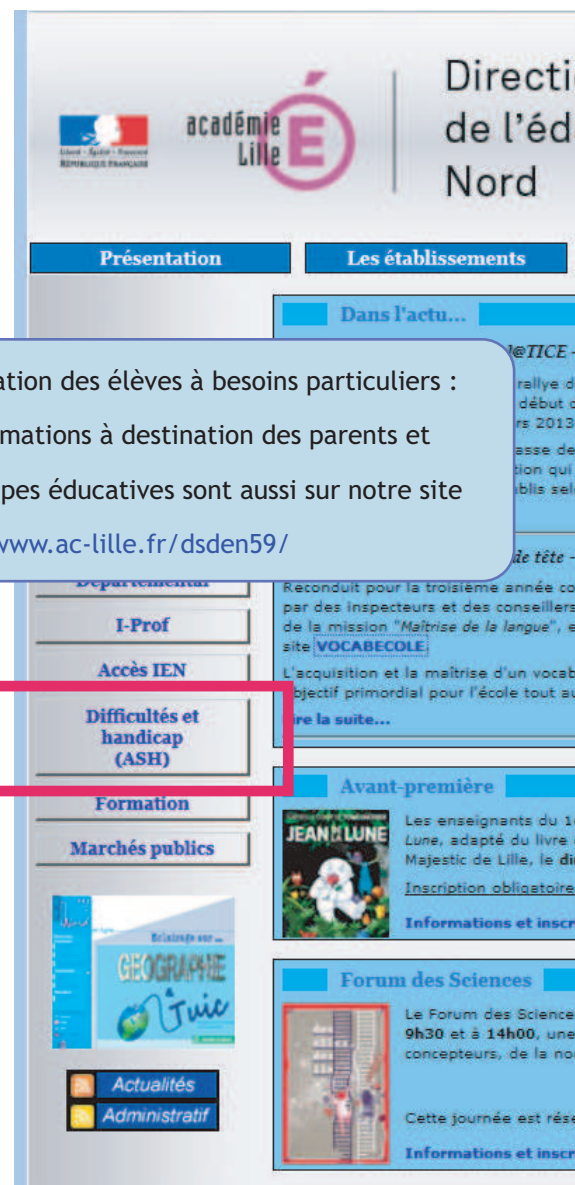
Adaptation scolaire et solarisation du handicap

Enseignants référents

Pour connaître les coordonnées de l'enseignant référent d'une école, un outil de recherche est présent sur le site de la DSDEN du Nord à l'adresse <http://www.ac-lille.fr/dsden59/ash/referent/ecoles.php>

ou en page d'accueil

Difficultés et handicap (ASH) > Espace parents > Rôle et missions des Enseignants référents, comment contacter l'enseignant référent de mon secteur ? > Recherche des écoles



Scolarisation des élèves à besoins particuliers : les informations à destination des parents et des équipes éducatives sont aussi sur notre site <http://www.ac-lille.fr/dsden59/>

Bulletin officiel n° 36 du 4 octobre 2012 :

ACTIONS EDUCATIVES

Actions éducatives en faveur de la langue française
Circulaire n°2012-144 du 26-9-2012

Concours « Trophée civisme et défense » et « Prix armées-jeunesse » - édition 2012-2013
Circulaire n°2012-145 du 1-10-2012

Bulletin officiel n° 35 du 27 septembre 2012 :

Livret personnel de compétences

Simplification pour l'année 2012-2013
Note de service n°2012-154 du 24-9-2012

Bulletin officiel n° 34 du 20 septembre 2012 :

ACTIONS EDUCATIVES

Concours des écoles fleuries 2012-2013
Note de service n°2012-110 du 4-7-2012

Bulletin officiel n° 33 du 13 septembre 2012 :

ACTIONS EDUCATIVES

Opération « Pièces jaunes » 2013
Note de service n°2012-109 du 4-7-2012

Parlement des enfants 2012-2013
Note de service n°2012-137 du 5-9-2012

MOUVEMENT

Affectation des personnels enseignants spécialisés du premier degré à Mayotte - rentrée 2013
Note de service n°2012-131 du 21-8-2012

Mise à disposition de la Polynésie française des personnels enseignants spécialisés du premier degré - rentrée 2013

Note de service n°2012-132 du 21-8-2012

Bulletin officiel n° 32 du 6 septembre 2012 :

ACTIONS EDUCATIVES

Concours d'affiches « Agis pour tes droits » 2012
Note de service n°2012-117 du 25-7-2012

PARTENARIAT

Agrément national accordé au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public à l'association « Langues en scène »
Arrêté du 24-1-2012

Agrément national accordé au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public à l'association « Non-violence actualité »
Arrêté du 24-1-2012

Agrément national accordé au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public à l'association « Maison des écrivains et de la littérature »
Arrêté du 24-1-2012

Bulletin officiel n° 31 du 30 août 2012 :

INDEMNITES PROPRES A CERTAINES FONCTIONS

Rémunération des intervenants chargés, à titre accessoire, de diverses tâches organisées par les écoles et les établissements d'enseignement relevant du ministère en charge de l'éducation nationale ainsi que par les unités pédagogiques régionales de l'éducation nationale en milieu pénitentiaire
Décret n°2012-871 du 11-7-2012

Bulletin officiel n° 31 du 30 août 2012 (suite) :

INDEMNITES PROPRES A CERTAINES FONCTIONS

Taux de la rémunération des intervenants chargés, à titre accessoire, de diverses tâches organisées par les écoles et les établissements d'enseignement relevant du ministère en charge de l'éducation nationale ainsi que par les unités pédagogiques régionales de l'éducation nationale en milieu pénitentiaire
Arrêté du 11-7-2012

ELEVES HANDICAPES

Aide individuelle et aide mutualisée
Décret n°2012-903 du 23-7-2012

PARTENARIAT

Soutien du ministère de la défense aux projets pédagogiques - commission bilatérale de coopération pédagogique
Circulaire n°2012-101 du 29-6-2012

Bulletin officiel n° 30 du 23 août 2012 :

RENTREE SCOLAIRE 2012-2013

Information des parents
Circulaire n°2012-119 du 31-7-2012

ACTIONS EDUCATIVES

Programme prévisionnel
Note de service n°2012-114 du 1-8-2012

FORMATION CONTINUE DES ENSEIGNANTS

Modules de formation d'initiative nationale dans le domaine de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap - année scolaire 2012-2013
Circulaire n°2012-115 du 1-8-2012

Bulletin officiel n° 29 du 19 juillet 2012 :

CLASSES A HORAIRES AMENAGES THEATRE

Programme d'enseignement de théâtre
Arrêté du 15-6-2012 - JO du 3-7-2012

SECTIONS INTERNATIONALES

Liste des écoles, collèges et lycées : modification
Arrêté du 15-6-2012 - JO du 3-7-2012

PARTENARIAT

Agrément national accordé au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public, à

- l'association « Aide et action »
- l'association « Amnesty International section française »
- l'association « Ariana »
- l'association européenne de l'éducation - France
- l'association de formation et de recherche sur le langage
- l'association « Centre audiovisuel Simone de Beauvoir »
- la confédération des maisons de jeunes et de la culture de France
- la confédération syndicale des familles
- l'association « Enfance et Partage »
- l'association « Eveil »
- la fédération pour l'enseignement des malades à domicile et à l'hôpital

Bulletin officiel n° 27 du 5 juillet 2012 :
CONCOURS DE RECRUTEMENT
Personnels enseignants des premier et second degrés, conseillers principaux d'éducation et conseillers d'orientation-psychologues - session 2013 : modification
Note de service n°2012-097 du 15-6-2012

ENSEIGNANTS STAGIAIRES DES PREMIER ET SECOND DEGRES ET PERSONNELS D'EDUCATION STAGIAIRES
Dispositif d'accueil, d'accompagnement et de formation - année scolaire 2012-2013
Circulaire n°2012-103 du 3-7-2012

Bulletin officiel n° 26 du 26 juin 2012 :
LETTRE A TOUS LES PERSONNELS DE L'EDUCATION NATIONALE
Lettre du 22-6-2012

Bulletin officiel n° 23 du 7 juin 2012 :
PROGRAMME ECLAIR
Liste des écoles et des établissements scolaires publics inscrits : modification
Arrêté du 9-5-2012

CONCOURS DE RECRUTEMENT
Personnels enseignants des premier et second degrés, conseillers principaux d'éducation et conseillers d'orientation-psychologues - session 2013
Note de service n°2012-090 du 23-5-2012

Bulletin officiel n° 22 du 31 mai 2012 :
RELATIONS ECOLE-FAMILLE
Opération « Ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration » - année scolaire 2012-2013
Circulaire n°2012-081 du 19-4-2012

ACTIONS EDUCATIVES
Poursuivre le développement des pratiques musicales collectives à l'école, au collège et au lycée
Circulaire n°2012-083 du 9-5-2012

DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE
Renouvellement quadriennal
Circulaire n°2012-082 du 7-5-2012

Bulletin officiel n° 21 du 24 mai 2012 :
PROGRAMME ECLAIR
Complément à la liste des écoles et des établissements scolaires publics inscrits dans le programme
Arrêté du 26-4-2012

Bulletin officiel n° 20 du 17 mai 2012 :
ACTIONS EDUCATIVES
Journée nationale du sport scolaire
Note de service n°2012-040 du 9-5-2012

Bulletin officiel n° 19 du 10 mai 2012 :
SECTIONS INTERNATIONALES
Liste des écoles, collèges et lycées
Arrêté du 30-3-2012 - JO du 14-4-2012

Emargement

Mesdames et messieurs les directeurs d'école voudront bien communiquer le Bulletin officiel départemental aux personnels en fonction dans les établissements, qui doivent en prendre connaissance.

Il est rappelé que le BOD tient lieu de notification officielle. Il est donc lu et émargé par l'équipe enseignante puis archivé. Le BOD est téléchargeable sur le site Internet de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Nord <http://www.ac-lille.fr/dsden59>

Comité de rédaction :

Brigitte WEENS (Service Santé en faveur des élèves)
Christine MAIFFRET D'ANFRAY (JEN ASH)
Xavier BOLLONGIER (DCEP)
Philippe DRUTEL (DVE)
Michèle RACHELBOOM
[Communication & coordination pédagogique]
Anne-Sophie DUFOUR-GUNDUZ (Communication)

Directeur de publication :

Christian WASSENBERG, DASEN-DSDEN

Directrice de rédaction :
Michèle RACHELBOOM

Conception graphique © 2006-2012
Philippe DUBOIS
Communication DSDEN 59

contact diffusion : ce.i59polecom@ac-lille.fr